

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**COMMUNE DE VILLIERS LE BACLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 22 AVRIL 2025**  
**DELIBERATION**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, formé de quinze conseillers en exercice, légalement convoqué le 18 avril, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de Guillaume VALOIS, le Maire.

Etaient présents 10 conseillers : Guillaume VALOIS, Charlotte CAZALA, Nadia MAQUET, Yoann MOREAU, Déborah MONGENDRE, Luc COYETTE, Guillaume RADUREAU, Anne VITTAZ, Patrice GILBON, Patricia BEUREL. 5 conseillers étaient absents : Franck MONGENDRE (pouvoir donné à Yoann MOREAU), Véronique JAMAGNE, Francis PROUST (pouvoir donné à Nadia MAQUET), Michel MARTIN, Eric FOUGERE.

**Délibération 25-04-22-07 : Demande de subventions Conseil régional**

Le Conseil Municipal,  
sur rapport de M. Guillaume VALOIS,

VU le Code Générale des collectivités territoriales, notamment son article L2212-1 ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L251-1 à L251-4 et L251-1 à L252-7 ;  
VU la délibération N°CR 10-16 du Conseil Régional d'Ile-De-France du 22 janvier 2016 portant sur la mise en place du bouclier de sécurité ;  
VU la délibération N°CP 16-132 du Conseil Régional d'Ile-De-France du 18 mai 2016 relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité et adoptant les règlements d'intervention régionaux « Soutien à l'équipement en vidéoprotection »net « Soutien à l'équipement des polices municipales » ;  
CONSIDERANT le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection de Villiers-Le-Bâcle ;  
CONSIDERANT les possibilités de financement de ce projet de la part de la Région Ile de France ;  
CONSIDERANT que ce dispositif d'aide Régionale est calculé sur la base du coût HT pour l'achat et la pose de caméras sur l'espace public, d'écrans de contrôle et pour le raccordement au bâtiment de supervision ;

après en avoir délibéré,  
avec 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 30% du montant HT, auprès de la Région Ile de France au titre du soutien à l'équipement en vidéoprotection d'un montant de 11 995,50 € HT pour l'installation de 3 caméras pour un montant total de 39 985,00 € HT,

**DIT** que l'opération est financée de la manière suivante :

- part communale 27 989,50 € HT
- part région Ile-de-France 11 995,50 € HT

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

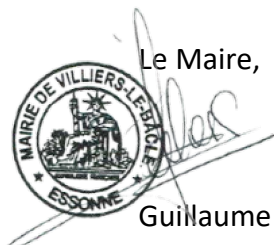
ID : 091-219106796-20250422-250422CM7DSUBCR-DE

N° 25-04-22 06

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération précitée,

**DIT** que les crédits sont inscrits aux budgets.

Fait et délibéré à Villiers-le-Bâcle, le 22 avril 2025

Le Maire,  
  
Guillaume VALOIS

